

tites dents faites avec des épines d'un bois connu ici sous le nom de *pawitch*, ou avec de la corne de bœuf d'oscan. Cet instrument peut avoir environ 8 pieds de long : avec son secours, deux sauvages chargent leur petit canot en moins d'une demi-journée. Parmi ces différentes espèces de poissons, il y en a qui l'emportent sur tous ; ils renferment une telle abondance de graisse que si on les allume par la queue, ils brûlent jusqu'à la tête comme une chandelle.

Les différentes espèces de coquillages offrent encore une grande ressource aux sauvages. Il y en a qu'ils mangent après les avoir exposés un instant seulement sur le feu, d'autres qu'ils font secher, après les avoir ensilés sur une petite corde d'écorce de cèdre. Je pense bien que tu aurais un peu mal au cœur, si tu te voyais réduit à n'avoir pour nourriture que quelques uns de ces chapelets d'autres sèches. Plus loin tu verras ce qui m'est arrivé à cet égard. Enfin, on y rencontre des marsouins en grand nombre, surtout près du détroit de Juan de Fuca.

Le 14, de bon matin, nous levâmes l'ancre, et dirigâmes notre route vers la terre ferme qui est à l'extrémité Est du détroit de Juan de Fuca, afin de savoir des sauvages s'ils avaient vu passer un petit navire de la compagnie qui avait à son bord les provisions et les outils destinés aux ouvriers qui devaient bâti le nouveau fort. Lorsque nous ne fûmes qu'à environ un mille de terre, le steamboat mouilla une ancre, et deux chaloupes furent mises à l'eau. Près de là se trouvait un petit fort en pieux, construit par un camp peu nombreux de la grande nation des Klalams. En nous apercevant, plusieurs hommes sortirent de leurs loges et vinrent nous donner la main ; tous avaient la figure vermillonnée, et l'on eût dit qu'ils craignaient quelque chose. Cependant, après quelques mots échangés par interprète, ils se rassurèrent, et nous dirent que le dit navire dont s'informait notre commandant était passé depuis une journée seulement. Ils nous indiquèrent même le lieu où il avait passé la nuit, ce qui nous fit connaître que nous n'avions été qu'à environ un mille et demi de lui sans le savoir, il y avait en effet une brume très épaisse. Ces sauvages nous montrèrent de très belles patates, produit de leurs terres. Ils cultivent assez bien ; mais ils se bornent uniquement aux patates, encore n'en sèment-ils qu'une bien faible quantité.

Nous regagnâmes notre steamboat et reprîmes notre route. Vers 4 heures du soir nous étions à l'extrême sud de la grande île Vancouver. Nous vîmes d'abord que deux canots occupés à pêcher. Mais bientôt le canon fut sortir les indigènes de leurs retraites. Cependant, comme il se faisait déjà tard, nous n'en vîmes que peu ce jour-là. Mais le lendemain de bon matin, il fallait voir les canots arriver de tout côté et entourer le steamboat. Comme tous paraissaient montrer des dispositions pacifiques, nous descendîmes à terre. Ces pauvres sauvages, dont quelques-uns seulement avaient vu M. Demers à la rivière Fraser, ne savaient quel geste faire pour témoigner leur joie à la vue du prêtre qui pour la première fois visitait leur terre. Tous nous donnèrent la main, et le chef, jeune homme d'environ 24 ans, nous accompagna dans une longue marche que nous fîmes dans l'intérieur de l'île, après quoi nous montâmes à bord. Sans le faire voir, nous examinions chaque mouvement que faisaient les naturels ; car toutes ces nations qui habitent du côté de l'Océan Pacifique sont trahies et dissimulées au dernier point ; justement au moment où on les croit bien disposées envers soi, elles ourdisSENT les plus noires trahison (1). Ce ne fut donc qu'au bout de quelques jours, c'est-à-dire, lorsque j'eus des preuves non équivoques que leurs dispositions, du moins pour le moment, étaient sincères, que je me rendis à leur village, qui est situé au fond d'une charmante petite baie. Ils ont là un fort en pieux qui a près de 150 pieds carrés. Presque toutes les nations des environs sont fortifiées de cette manière, pour être plus à l'aise quand il s'agit de se défendre contre leurs ennemis, qui sont au nord de la rivière Fraser et qui portent le nom de *Youghetas*. Cette nation est puissante et ne respire que le carnage ; elle porte partout ses ravages, tombe de mort sur les peuplades qu'elle détruit ou fait esclaves.

Au haut des poteaux qui servent d'appui au fort, on remarque des têtes d'hommes grossièrement sculptées, et peinturées en rouge et en noir, et souvent des deux couleurs ensemble.

A mon arrivée, tous les sauvages, hommes, femmes et enfants, se disposèrent en deux longues files, pour me donner la main, cérémonie de stricte rigueur. Je comptai 525 individus, et plusieurs étaient absents. Je les assemblai dans la plus grande des cabanes, et leur parlai de l'existence d'un Dieu créateur de toutes choses, récompenseur des bonnes actions et punissant le mal par des châtiments éternels. Mes instructions furent plusieurs fois interrompues par des discours ou harangues. En voici une qui est digne d'attention. Au milieu de la foule, je vis un homme d'environ 30 ans qui se leva subitement et me dit : " chef (2), écoute-moi un peu ; il y a bien dix ans que j'ai entendu dire qu'il y avait un maître en haut qui n'aimait point le mal, et que parmi les français il y avait des hommes qui apprenaient à connaître ce maître. J'ai aussi entendu dire qu'il en viendrait de ces hommes-là sur nos terres ; depuis ce temps-là, mon cœur, qui auparavant était très mauvais, est devenu bon, et je ne fais plus le mal ; maintenant que tu es arrivé

(1) Il n'y a pas d'année que quelques serviteurs de la compagnie ne deviennent les tristes victimes de leurs ruses. Cette année, il n'y en a eu qu'un seul de tué, et trois ont été manqués. Pour nous missionnaires, il y a beaucoup moins de danger, car on nous regarde comme des hommes d'une espèce différente.

(2) Ils donnent généralement le nom de chef à tout personnage de distinction ; en leur langue *stab*.

chez nous, nos coeurs sont contents." Un jour je leur parlais du baptême, je leur disais que bien des nations avaient fait baptiser leurs enfants ; un vieillard se lève et dit : " Tes paroles sont bonnes ; mais on nous a dit que tous les enfants qui ont été baptisés à la rivière Fraser sont morts presque aussitôt : cependant, comme tu dis que c'est une bonne chose, nous te croyons. Puisque cela les sera voir le maître d'en haut après leur mort, baptise tous ceux qui sont dans notre camp ; fait leur charité, car ils sont pitoyables, ils meurent presque tous."

Je leur dis que je viendrais le dimanche pour les baptêmes, et que tous devaient s'y trouver. Cependant le bruit de mon arrivée s'étant répandu dans le voisinage, plusieurs nations arrivèrent en masse.

Le 18 étant un samedi, je le consacrai à l'édification d'un temple pour célébrer le jour du Seigneur. M. Douglas me fournit plusieurs de ces hommes pour m'aider dans cette œuvre. Au coucher du soleil, je possédais un édifice assez vaste dont les côtés s'élevaient majestueusement en branches de sapin ; le toit était couvert avec les tentes du steamboat. Quelques-uns des messieurs de l'expédition vinrent le visiter et le comparèrent aux tabernacles que les israélites élevaient dans le désert. Enfin le dimanche matin environ une heure après le lever du soleil, je me préparai à la sainte messe. Déjà plus de 1200 sauvages de trois nations différentes étaient rassemblés autour du modeste temple. Notre commandant, homme religieux, quoi que protestant, se rendit sur les lieux, ainsi que les canadiens. Ce fut au milieu de ce concours nombreux que pour la première fois nos saints mystères furent célébrés sur cette terre, depuis tant d'années en proie à toutes les abominations de l'enfer. Fasse le ciel que le sang de l'agneau sans tache rende cette terre fertile et lui fasse produire une abondante moisson ! . . .

Ce jour étant celui que j'avais fixé pour le baptême des enfants auquel les parents avaient consenti d'une voix unanime, je me rendis au village principal, accompagné d'un Canadien du nom de Gobin, mon interprète, et de toute la foule des sauvages qui avaient assisté au service divin. En arrivant il fallut encore renouveler la terrible cérémonie de donner la main à tout le village. Les enfants furent disposés sur deux lignes, sur le bord de l'Océan, les garçons à droite et les filles à gauche. J'avais la veille écrit un grand nombre de noms de saints et de saintes de petits papiers, et avant de commencer la cérémonie, je les leur distribuai au nombre de 102. Il était presque nuit lorsque j'eus terminé tous ces baptêmes ; j'étais bien fatigué, et, avec cela, il me fallut encore faire une marche de six ou sept milles, pour revenir au steamboat. Sans scrupule aucun, je plaçai ce jour au nombre de mes jours pleins.

Les jours suivants je ne pus faire aucune instruction suivie ; presque tous les hommes se mirent à couper des pieux pour le nouveau fort. Cependant dans un voyage que j'y fis je baptisai encore trois enfants qui s'étaient trouvés absents le jour du baptême solennel.

*A continuer.*

— — — — —  
De la Revue Canadienne.  
(Traduit de la *Gazette de Québec* du 22 janvier.)

#### CANADA. LA TENURE SEIGNEURIALE.

Comme il y a maintenant devant la législature, un Bill concernant les Seigneuries en Canada, et la tenure des terres originellement concédées en Fief et en Seigneurie, il peut être intéressant de savoir ce qu'en dit M. Mazères, le premier procureur-général sous la domination anglaise :

" Ces seigneurs (il observe) étaient des personnes à qui le Roi de France avait accordé de grandes étendues de terre, pour les tenir immédiatement de la Couronne, à certaines conditions et sous certaines restrictions. La principale condition était, qu'ils s'occuperaient qu'elles fussent établies et cultivées aussiôt que possible.

" Et dans ce but, ils étaient autorisés à faire des sous-concessions de parties de ces terres ou seigneuries ainsi à eux accordées, à d'autres personnes, de manière qu'elles fussent tenues par ces sous-concessionnaires et leurs héritiers à toujours des dits concédants-seigneurs, concessionnaires du Roi et leurs héritiers. Et ils étaient non seulement autorisés de faire ces sous-concessions, mais ils étaient même obligés de les faire, aux personnes qui seraient application pour les obtenir, et cela moyennant la modique rente de deux sols français ou un penny anglais pour chaque arpent français en superficie, ce qui est à peu près la sixième partie d'un acre anglais.

" Les terres ainsi accordées par le Roi, pour être tenues directement du Roi, étaient appelées *Seigneuries*, et ceux qui tenaient ces terres, étaient appelés *Seigneurs*, ce qui vraiment ne signifie autre chose que Seigneur du Manoir, (Lords of the Manor) ou maîtres et propriétaires de la terre ; et les terres ainsi concédées par les Seigneurs aux concessionnaires ou franc-tenanciers étaient simplement appelées des terres ou des concessions, de manière que, lorsque quelqu'un voulait dire d'un autre qu'il avait une belle propriété de sa concession, il s'exprimait ainsi : " Un tel avait une belle terre ou une belle concession dans une telle seigneurie," et les franc-tenanciers sont simplement appelés des *Habitans*.

" Les étendues de terre ainsi accordées par le Roi aux Seigneurs étaient d'une grandeur bien inégale ; mais rarement loin de deux lieues où six milles anglais en superficie, quelquefois beaucoup plus ; par exemple, la seigneurie de la côte de Lanzon près Québec, sur le côté opposé du St. Laurent est de dix lieues ou dix-huit milles anglais.

" On accordait encore à la plupart des Seigneurs, la haute moyenne et basse justice dans leurs seigneuries, sujette à l'appel aux cours supérieures ;